

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°45/2022****SEANCE DU 17/11/2022**

L'an deux mille vingt et un, et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. MONTILLET Gilles, Mme ZAJDNER Françoise, M. ESTRADE Christophe, Mme ORAND GABRIEL Delphine, M. CHARRIERE François, M. FARGES Hervé, Mme LIRON Eline, M. JURADO Damien.

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN Carole (donne pouvoir à Mme BOUCHOT Hélène), Mme MANE Elsa (donne pouvoir à Mme FAUQUET Josée), M. PETE Samuel,

Secrétaire : Mme ZAJDNER Françoise

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de procurations : 02

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 1612-11 du CGCT

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°16-2022 du 18 mars 2022 approuvant le budget primitif

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L1612-9 et L 1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

La décision modificative suivante est proposée :

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap	Article	Montant	Chap	Article	montant
011	60612 – énergie -élec	+ 2 000,00	73	7381-taxe aff.droit mutation	+ 15 000,00
	60622 – carburants	+ 1 000,00			
	611 – contrats de prest. De service	+ 2 000,00			
	61558 – entretien et réparation autres mat.	+ 5 800,00			
012	6212 – autres pers. Ext	+ 2 000,00			
	6411 – personnel titulaire	- 6 800,00			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Affiché le

ID : 030-213002496-20221121-DEL045_2022-DE

	6413 – personnel non titulaire	+ 8 800,00			
	6451- cotisations urssaf	+ 9 000,00			
	6453- cotisations caisse retraite	+ 1 000,00			
	6454- cotisations assedic	+ 900,00			
	6455- cotisations pour assurance pers.	+ 2 600,00			
022	022- dépenses imprévues	- 13 300,00			
	TOTAL	+ 15 000,00		TOTAL	+ 15 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, adopte la décision modificative n°2 du budget général.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard pour contrôle de légalité.



Saint-Dionisy, le 21 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE